



Commission Des Compétitions

Le 24 juillet 2025

Présents : Jean LUCAS, Denis ROUXELIN, Mickaël JOURDAN, Philippe LAISNEY, Claude TAPIN

Ordre du jour

1. Adoption des procès-verbaux.
2. Homologation des résultats.
3. Courriels.
4. Desideratas.
5. Modifications de poules.
6. Poules de Départemental 4.
7. Poules U18.
8. Engagements.

Approbation procès-verbaux

La Commission procède à l'approbation du procès-verbal suivant :

- Procès-verbal du 23 juin 2025

Homologation des résultats

La commission homologue les résultats jusqu'au 23 juin 2025, à l'exception de celles qui sont en cours de procédure.

Courriels

Mail de ES COUTANCAISE en date du 4 juin 2025 demandant la possibilité d'évoluer dans le championnat D1 poule B => **Vu la situation géographique du club, charge à celui-ci de trouver un club acceptant de changer de poule.**

Mail de AS THEREVAL en date du 5 juin 2025 demandant à évoluer dans le championnat D1 Poule B => **Vu la situation géographique du club, charge à celui-ci de trouver un club acceptant de changer de poule.**

Mail de LA JEUNESSE CENILLAISE en date du 7 juin 2025 demandant à être rétrogradé en Départemental 4 lors de la saison 2025 – 2026 => **La commission accepte cette rétrogradation et avise le club qu'il ne pourra pas être dans les accessions en départemental 3 en fin de saison 2025 – 2026.**

Mail de BRICQUEBOSCQ en date du 8 juin 2025 demandant la possibilité que ses deux équipes puissent évoluer dans le groupe A de Départemental 3 et 4 => **Vu la situation géographique du club, charge à celui-ci de trouver un club acceptant de changer de poule.**

Mail de ES MUNEVILLAISE en date du 11 juin 2025 demandant la possibilité que son équipe 1 évolue dans la poule Sud de Départemental 2 pour la saison 2025 – 2026. Accord par mail de ES GOUVILLE SUR MER en date du 22 juillet 2025 => **Vu l'accord de ES GOUVILLE SUR MER, la commission accepte ce changement de poule.**

Mail de US PERCY en date du 25 juin 2025 demandant de changer de groupe pour son équipe vétérans => **La commission accepte ce changement de Poule.**

Mail de SM HAYTILLON en date du 26 juin 2025 demandant la possibilité d'évoluer dans le championnat Départemental 2 Poule B et dans le championnat Départemental 4 Poule C => **Vu la situation géographique de SM HAYTILLON, l'équipe 1 évoluera bien dans le championnat de Départemental 2 Poule B. Concernant la Départemental 4, cela dépendra des engagements.**

Mail d'US ST JACQUES DE NEHOU en date du 27 juin 2025 demandant que son équipe évoluant en Départemental 4 puisse jouer ses rencontres à domicile le vendredi soir à 20 h 00. => **En application de l'article 11 du Règlement des Compétitions Seniors, la commission ne peut autoriser que l'ensemble des rencontres à domicile soient programmées le vendredi soir. Comme indiqué dans votre mail, en cas de refus, les rencontres seront programmées le dimanche à 15 h. Le club pourra**



s'il le souhaite effectuer des demandes via Footclub pour demander à jouer le vendredi soir avec obtention de l'accord du club adverse.

Mail de UC BRICQUEBETAISE en date du 1er juillet 2025 demandant la possibilité que son équipe B évolue dans la poule A. => **Vu la situation géographique de UC BRICQUEBETAISE, l'équipe B évoluera bien dans le championnat de Départemental 2 Poule A.**

Mail du CA PONTOIS en date du 1er juillet 2025 demandant à accueillir le week-end de rentrée des féminines. => **La Commission transmet à la Commission Féminine.**

Mail de US SEMILLY ST ANDRE en date du 4 juillet 2025 demandant à intégrer le championnat de Départemental Poule D pour la saison 2025 – 2026 => **Vu la situation géographique du club, charge à celui-ci de trouver un club acceptant de changer de poule.**

Mail de US PATRIOTE TERREGATTE BEUVRON en date du 6 juillet 2025 nous mentionnant les terrains et l'horaire des rencontres pour ses équipes seniors. Demande également pour reporter les rencontres du samedi 27/09/2025 et dimanche 28/09/2025 pour cause de foire St Macé. => **La Commission accepte les lieux et horaires de ses équipes seniors. Concernant les rencontres du 27 et 28 septembre 2025 charge au club de trouver un accord avec les équipes adverses pour reporter ces rencontres, celles-ci devront impérativement être jouées avant la date butoir fixée au calendrier.**

Mail de AS THEREVAL en date du 8 juillet 2025 demandant que son équipe B évolue en Départemental 4 et non en Départemental 3. => **La commission accepte cette rétrogradation et avise le club qu'il ne pourra pas être dans les accessions en départemental 3 en fin de saison 2025 - 2026.**

Le 8 juillet 2025, le FC SAINT-LO MANCHE nous a informés d'un changement de correspondant pour son équipe vétérans. => **La Commission a pris note de cette information.**

Mail de S. URVILLE NACQUEVILLE en date du 12 juillet 2025 demandant que son équipe B soit intégrée dans la Poule B de Départemental 4 => **Vu la demande de BRICQUEBOSCQ (ci-dessus), la commission accepte la demande et affecte S. URVILLE NACQUEVILLE B dans la D4 Poule B et BRICQUEBOSCQ dans la D4 Poule A.**

Mail de CA PONTOIS en date du 20 juillet 2025 demandant à intégrer leur équipe C dans le championnat de Départemental 4 Poule C => **Vu la situation géographique du CA PONTOIS, l'équipe 3 évoluera bien dans le championnat de Départemental 4 Poule C.**

Mail de AS BERIGNY en date du 21 juillet 2025 demandant à ce que son équipe B joue sur le terrain de Berigny pendant la durée des travaux des vestiaires du terrain de Cerisy la Forêt => **Accord de la commission.**

Desideratas

Desiderata du club de US OUEST COTENTIN demandant que l'équipe A et B jouent le samedi soir à 18 h 30 => **En application de l'article 11 des Règlements des Compétitions Seniors, le coup d'envoi des rencontres doit être donné entre 19 h 00 et 20 h 30. La commission refuse l'horaire de 18 h 30 et programme les rencontres à domicile à 19 h 00. Le club pourra s'il le souhaite effectuer des demandes**



via Footclub pour demander à jouer le samedi soir à 18 h 30 avec obtention de l'accord du club adverse.

Modifications de poules

Le club de ES MUNEVILLAISE avec accord du club de ES GOUVILLE SUR MER a demandé à inverser de poule en Département 2 Alix. => **La commission accepte cette inversion.**

Poules de Départemental 2 rectifiés :

Poule B		Poule C
FC 3 RIVIERES 2	1	ES MUNEVILLAISE 1
AS STE MARIE DU MONT 1	2	FC TERRE ET MER 2
CS CARENTANAIS 3	3	USM DONVILLE 1
AGNEAUX FC 2	4	FC DU THAR 1
SM HAYTILLON 1	5	FC VAL ST PÈRE 2
AS BERIGNY CERISY 2	6	US PONTORSON 1
ES GOUVILLE SUR MER 1	7	US ST QUENTIN HOMME 2
ES PLAIN 2	8	US VANNE SIENNE ET MER 1
US COTES DES ILES 2	9	ST HILAIRE VL 3
CONDE SP. 2	10	LA PATRIOTE TERREGATTE BEUVRON 2
US AUVERS 1	11	CS VILLEDIEU 2
FC DE L'ELLE 1	12	USCO SOURDEVAL 1

Poules de Départemental 4

Ces poules de Départemental 4 ne sont pas fixes et peuvent varier en fonction des nouveaux engagements.

Poule A		Poule B
AS GREVILLE HAGUE 2	1	S. URVILLE NACQUEVILLE 2
AS QUERQUEVILLAISE F. 3	2	FC B2S 2
GAZELEC FC 2	3	FC YVETOT BOCAGE 1
FC BRETTEVILLE EN SAIRE 1	4	AS ST JORES 1
AS POINTE COTENTIN 2	5	AS MONTEBOURG 2
OCTEVILLE HAGUE S. 2	6	ES QUETTETOT RAUVILLE 2
US PIERREVILLE SGG 1	7	US COTE DES ILES 4
US OUEST COTENTIN 3	8	US ST JACQUES DE NEHOU 2
BRICQUEBOSCQ SCFGS 2	9	FC VAL DE SAIRE 3
SCU DOUVE DIVETTE 3	10	US PIERREVILLE SGG 2
FC DIGOSVILLE 2	11	SM HAYTILLON 2
	12	

Poule C	Poule D
---------	---------



ES ISIGNY SUR MER 1	1	ES ISIGNY SUR MER 2
ES DE L'AY 2	2	AS MONTMARTIN GRAIGNES 1
PERIERS S. 2	3	FC 3 RIVIERES 3
ES MUNEVILLAISE 2	4	US SEMILLY ST ANDRE 2
ES DES MARAIS 2	5	US STE CROIX ST-LO 3
AS ST JORES 2	6	ES MARIGNY LOZON MV 1
US VESLY LAULNE 2	7	AS THEREVAL 2
AJ ST HILAIRE PV 3	8	CA PONTOIS 3
AUBIGNY SC 1	9	FC DE DOMJEAN 1
AS STE MARIE DU MONT 2	10	US AIRELOISE 1
	11	E. LOREY HF 2
	12	FC DE L'ELLE 2

Poule E		Poule F
AS COUDEVILLE HUDIMESNIL 1	1	FC DU THAR 2
ES MARIGNY LOZON MV 2	2	AS ST OVIN 1
AS MONTAIGU LES BOIS 1	3	US PONTORSON 2
O. MONTMARTINAIS	4	AS JULLOUVILLE SARTILLY 3
FC AGON COUTAINVILLE 3	5	US DE LA SELUNE 1
US RONCEY CERISY 2	6	US DUCEY ISIGNY 3
ES LA VENDELEE 2	7	US ST QUENTIN SUR LE HOMME 3
CAMBERNON COURCY 1	8	AS SACEY 2
LA BREHALAISE 3	9	USCO SOURDEVAL 2
ES DE L'AY 3	10	ST HILAIRE VIREY LANDELLE 4
JEUNESSE CENILLAISE 1	11	ES BESLON 1
AS VAL DE SIENNE 3	12	

Poules U18

Accède de U18 D2 en U18 D1 : ES PLAIN 1 et US SEMILLY ST ANDRE 1

Rétrograde de U18 D1 en U18 D2 : AS TOURLAVILLE 2

Ce maintienne en U18 D1 : ST HILAIRE VL 1 – CS CARENTANAIS 1 – US COTE DES ILES 1 – FC DES ETANGS 1 – FC AGON COUTAINVILLE 1 – ES POINTE HAGUE 1 – AS VALOGNES F. 1 – US OUEST COTENTIN 1.

Vu la radiation du GRPT BAIE DU MONT : les équipes U18 des clubs de US ST QUENTIN HOMME, FC VAL ST PERE et ST OVIN s'engageront dans le championnat U18 D3.

U18 D1
ST HILAIRE VL 1
CS CARENTANAIS 1
US COTE DE ILES 1
FC DES ETANGS 1
FC AGON COUTAINVILLE 1
ES POINTE HAGUE 1
AS VALOGNES F. 1
US OUEST COTENTIN 1
ES PLAIN 1
US SEMILLY ST ANDRE 1

Accède de U18 D3 en U18 D2 : CS CARENTANAIS 2 – ES MARIGNY LOZON MV 1 – PATRIOTE TERREGATTE BEUVRON 2

Rétrograde de U18 D2 en U18 D3 : PL OCTEVILLE 1 – FC DE L'ELLE 1

Ce maintienne en U18 D2 : FC EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE 1 – AS VALOGNES F. 2 – UC BRICQUEBETAISE F. 1 – AS POINTE COTENTIN 1 – AS MONTEBOURG 1 – SM HAYTILLON 1
ES ST SAUVEUR ROND. 1 – US ST MARTIN ST JEAN 1 – PATRIOTE TERREGATTE BEUVRON 1 – ES COUTANCAISE 2 – FC DU THAR 1 – CS VILLEDIEU 1 – US STE CROIX ST-LO 1 – CONDE SP. 1

Les équipes de ES COUTANCES 3 et PATRIOTE TERREGATTE 2 ne pouvant accéder vu la présence de leurs équipes supérieures en D2, les équipes classées 2^{ème} de leurs poule respective accède en U18 D2 soit les équipes de : ST HILAIRE VL 2 et CS CARENTANAIS 2

En comptant sur le meilleur deuxième pour une montée supplémentaire, il reste l'équipe du CA PONTOIS 1 qui accède en U18 D2.

Reste un meilleur troisième de U18 D3 à faire monter en U18 D2 par le calcul du mini-championnat suivant l'annexe 9 des Règlements de la Ligue de Normandie, entre FC VAL DE SAIRE 1 et FC TERRE ET MER 1, l'équipe de CONDE SP. 2 ne pouvant accéder.

Calcul du mini-championnat :

FC VAL DE SAIRE 1 avec CS CARENTANAIS 2 et US OUEST COTENTIN 2 :
FC TERRE ET MER 1 avec ST HILAIRE VL 1 et LA BREHALAISE 1

Résultat du mini-championnat :

FC VAL DE SAIRE 1 : 3 pts Diff. 3
FC TERRE ET MER 1 : 3 pts Diff. -2

U18 D2 Poule A
FC EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE 1
AS TOURLAVILLE 2
AS VALOGNES F. 2
UC BRICQUEBETAISE F. 1
AS POINTE COTENTIN 1
AS MONTEBOURG 1
SM HAYTILLON 1
CS CARENTANAIS 2
CA PONTOIS 1
FC VAL DE SAIRE 1

U18 D2 Poule B
PATRIOTTE TERREGATTE BEUVRON 1
US ST MARTIN ST JEAN 1
ES COUTANCAISE 2
FC DU THAR 1
CS VILLEDIEU 1
STE CROIX ST-LO 1
ST HILAIRE VL 2
CONDE SP. 1
ES MARIGNY LOZON MV 1
ES ST SAUVEUR ROND. 1

Dans le cas de refus d'engagement dans l'une des poules, merci de nous le confirmer par mail sur competions@manche.fff.fr

Les poules U18 D3 paraîtront ultérieurement en fonction des engagements.

Engagements

La Commission décide de repousser la date d'engagement pour la Départemental 4, Vétérans, U18, U15, U13, Seniors F à 11 et à 8, U18 F, U15 F, U13F, Coupe des Réserves du Conseil Départemental, Coupe des Réserves District **au 17 août 2025**.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel du District de Football de la Manche dans le délai de 7 jours à compter de la première publication, dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN et en application de l'article 16 des Règlements des championnats seniors masculins.

Le Président,

Jean LUCAS



Le secrétaire de séance,

Denis ROUXELIN



PV MIS EN LIGNE LE 25 JUILLET 2025